



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/32
9 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET: HONDURAS

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Fumigène

- Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II)

ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS NON PLURIANNUELS
HONDURAS**

TITRES DU PROJET **AGENCE BILATÉRALE /AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II)	ONU/ODI
---	---------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Bureau national de l'ozone
---	----------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2005, en date de septembre 2006)**

BM, Annexe E	315,60		
--------------	--------	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2005, en date de septembre 2006)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
BM	Exclusion applications sanitaires préalables à l'expédition /325,80			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	(a)	Financement - millions \$US	Élimination – tonne PAO
		-	-

TITRE DU PROJET:	(a)
Consommation de SAO par l'entreprise (Tonnes PAO) :	295,80
SAO à éliminer (tonnes PAO):	Phase I (reliquat) 88,26
	Phase II 207,54
SAO à introduire (Tonnes PAO):	
Durée du projet (mois)	72
Montant initial demandé (\$US):	
Coût final du projet	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	1 814 648
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	181 465
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	0
Coût total du projet (\$US)	1 996 113
Participation locale au capital (%) :	90,5%
Élément d'exportation (%) :	n/d
Participation étrangère au capital (\$US)	-189 812
Subvention demandée (\$US)	1 806 301
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	8,70
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	135 472
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	1 941 773
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	n/d
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	Oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Honduras, l'ONUDI a soumis la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle (BM) pour le Honduras à un coût total de 1 806 301 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 135 472 \$US.

Historique

2. À sa 37^e réunion, le Comité exécutif a examiné une proposition de projet relative à l'élimination totale au Honduras, du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation du sol pour la culture des plants de melon, de bananier et de tabac (soit 412 tonnes PAO) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/38 et Add.1). Le coût total du projet tel que convenu par le Secrétariat et l'ONUDI était de 3 783 755 \$ US. Le financement de la phase I du projet, également approuvé à la 37^e réunion, se chiffrait à 1 977 454 \$ US. Le Comité exécutif a par ailleurs pris note qu'il pourrait envisager un financement additionnel de ce projet (1 806 301 \$ US) au moment opportun, si une réduction supplémentaire devient une priorité (décision 37/50).

3. Depuis l'approbation du projet, les Parties au Protocole de Montréal ont convenu de revoir le calendrier d'élimination du bromure de méthyle qui avait été initialement proposé par le gouvernement du Honduras (décisions XV/35 et XVII/34). À sa 48^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le calendrier d'élimination révisé et d'autoriser l'ONUDI à soumettre un plan d'action et une demande de financement en conséquence.

Plan d'action pour l'élimination totale du bromure de méthyle

4. Le gouvernement du Honduras s'est engagé à réaliser d'ici 2008, une réduction de 20 % de sa consommation de référence du bromure de méthyle, ainsi que l'élimination totale de cette substance d'ici 2012, suivant le calendrier suivant:

Année	BM (tonnes PAO)	
	Consommation	Réduction annuelle
2006	295,80	31,80
2007	255,00	40,80
2008	207,54	47,46
2009	183,60	23,94
2010	163,20	20,40
2011	132,60	30,60
2012	81,60	51,00
2013	-	81,60

5. Les technologies de remplacement appliquées pour éliminer le bromure de méthyle utilisé comme fumigène du sol dans la culture des melons, en particulier la fumigation par greffage et par les fumigènes chimiques, se sont avérées techniquement viables et économiquement acceptables pour les principales parties prenantes. Au cours de la mise en œuvre de la phase I du projet, on s'est rendu compte de la nécessité d'associer deux technologies de remplacement ou plus, aux techniques de gestion intégrée des parasites et des cultures, afin de réaliser une élimination du bromure de méthyle durable à long-terme. À cet égard, les technologies de remplacement suivantes devront être appliquées dans la phase II :

- a) La modernisation des pépinières existantes des plantes greffées qui avaient été créées au cours de la phase I du projet pour promouvoir la technologie de greffage des plants et les systèmes de gestion de culture des plantes greffées;
- b) La lutte biologique visant à améliorer la qualité des sols en introduisant dans les plantes, de très grands nombres de micro-organismes non pathogéniques qui agiront comme parasites contre les insectes contenues dans le sol. Cette technologie nécessitera un équipement pour la production des ennemis biotiques (y compris l'équipement de laboratoire) dans deux fermes de culture des melons, ainsi qu'un laboratoire plus grand dans les locaux du gouvernement, pour fournir des souches locales fiables aux usines de production des ennemis biotiques (ce laboratoire interviendra aussi dans la production des plants pour la technologie de greffage);
- c) L'amélioration de l'utilisation des fumigènes chimiques, en particulier le dichloropropane et la chloropicrine, et l'élaboration d'un protocole d'application approprié;
- d) La technologie sans sol par l'utilisation d'un substrat exempt de parasites (la cosse du riz) qui pourrait être disponible localement, en grandes quantités et à bas prix.

6. Le Département de science et de technologie du gouvernement du Honduras dispose d'une station expérimentale située dans la région de culture des melons. Le gouvernement a décidé de fournir des terres pour les parcelles pilotes, ainsi que du personnel de la station expérimentale pour soutenir les activités du projet. Le programme de formation sera soutenu par des activités de diffusion de l'information et de sensibilisation à l'attention des producteurs de melon, des institutions nationales et des parties prenantes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet à la lumière du projet initialement approuvé à la 37^e réunion du Comité exécutif, des rapports périodiques subséquents soumis par l'ONUDI aux diverses réunions du Comité exécutif et du programme d'assistance technique relatif à l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle approuvé par le Comité exécutif à sa 47^e réunion dans le cadre de la coopération bilatérale et soumis par le gouvernement de l'Espagne (paragraphe 48 à 57 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/13).

8. Le Secrétariat a souligné qu'à la 37^e réunion du Comité exécutif, le Secrétariat et l'ONUDI avaient convenu du niveau de financement du projet d'élimination du bromure de méthyle (phase I) sur la base de l'application de la technologie de greffage pour l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé comme fumigène du sol dans la production des melons. Étant donné que le projet soumis à la 50^e réunion propose des technologies de remplacement qui ne figuraient pas dans la phase I du projet, la phase II du projet a été entièrement révisée. L'ONUDI a indiqué que la stratégie d'élimination a été ajustée sur la base de l'expérience

acquise pendant la mise en œuvre de la phase I du projet d'investissement. Le greffage considéré comme unique technologie de remplacement pour le secteur des melons qui avait été sélectionné dans le projet initial, sera soutenu par la lutte biologique et les technologies de remplacement chimiques, considérées comme partie intégrante du programme de gestion intégrée des cultures et des parasites.

9. La phase II du projet d'investissement relatif au bromure de méthyle propose l'introduction de la lutte biologique et de la technologie sans sol. À propos de la lutte biologique, le Secrétariat a exprimé des réserves quant à la durabilité à long-terme de cette approche. Les réserves du Secrétariat se fondent notamment sur : la nature complexe de la production et de l'application de la lutte biologique; le coût élevé de l'équipement et des laboratoires nécessaires à la production des ennemis biotiques; la quantité limitée de matière organique dans les régions productrices de melons; et les études limitées sur les coûts réels de l'application de cette technologie.

10. Réagissant aux préoccupations du Secrétariat, l'ONUDI a fourni les explications suivantes : au cours de la mise en œuvre de la phase I du projet, la lutte biologique a été appliquée commercialement dans environ 287 hectares par un producteur de melons utilisant ses propres ressources. La combinaison de différents ennemis biotiques s'est avérée efficace pour le contrôle d'un éventail de pathogènes vivant dans le sol et qui affectent la culture des melons. Pour ce qui est de la disponibilité de la matière organique, de l'engrais vert sera cultivé entre les deux saisons de culture de melons. La quantité de matière organique ajoutée au sol à travers cette méthodologie sera suffisante pour permettre un développement efficace d'ennemis biotiques. La production des ennemis biotiques sera bien gérée par les producteurs de melons qui emploient des milliers de personnes et qui ont fait des investissements importants dans l'exploitation de la production des melons. Il est également proposé que les producteurs de melons couvrent les coûts associés au personnel qui installe et exploite l'équipement. Les autres coûts importants associés à la lutte biologique (la main d'oeuvre pour l'application et la production d'inoculum) ont été pris en compte dans le calcul des coûts différentiels d'exploitation.

11. Concernant la technologie sans sol, le Secrétariat a indiqué que l'installation d'une unité pilote pour les essais de la technologie sans sol ne peut pas être recommandée pour approbation, étant donné qu'elle n'a jamais été proposée dans un projet d'investissement relatif à l'élimination du bromure de méthyle dans la production des melons et que ses coûts sont très élevés. Cela étant, l'ONUDI a décidé de ne pas inclure cette unité pilote dans la proposition de projet,

12. Dans la phase II du projet, il est proposé de moderniser les pépinières de plants greffés existantes et pour lesquelles le financement a déjà été fourni dans la phase I du projet. Lors de l'examen de la demande, le Secrétariat a remis en cause l'éligibilité de cette requête, étant donné que cela implique en principe, une demande de ressources supplémentaires pour le même projet, relevant par ailleurs que certains des éléments demandés ont déjà été fournis dans la phase I du projet. L'ONUDI a fait savoir que le but de la modernisation des pépinières dans la phase II est d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de production. Aucun équipement acheté dans la phase I ne sera remplacé par ceux planifiés dans la phase II. Par exemple, dans le projet initial, il avait été proposé de construire les pépinières dans deux sites. Cependant, pour réduire les coûts de transport, une troisième pépinière a été créée, ce qui a nécessité un équipement supplémentaire.

13. Le Secrétariat et l'ONUDI ont examiné la question relative aux modalités de mise en œuvre ainsi que les rôles de principales parties prenantes du pays. Comme l'a relevé l'ONUDI, l'un des principaux problèmes identifiés lors de la mise en œuvre de la phase I du projet, est le manque d'expertise locale pour l'exécution des différentes composantes du projet, ainsi que la nécessité de renforcer la Commission nationale chargée des programmes du Protocole de Montréal, en particulier pour l'élimination de la consommation du bromure de méthyle. Il a par conséquent été convenu que le projet sera coordonné par la Commission nationale et mis en œuvre à travers la station expérimentale du Département de science et de technologie. À cet égard, il a été décidé de fournir l'équipement de base dont on aurait besoin pour aider les producteurs de melons à appliquer intégralement les technologies de remplacement sélectionnées, et pour former le personnel local à l'application des technologies proposées, y compris la gestion intégrée des parasites et des cultures.

14. Répondant à une question du Secrétariat concernant le chevauchement des activités avec le programme d'assistance technique soutenu par le gouvernement de l'Espagne, l'ONUDI a indiqué que les principaux objectifs des activités menées dans le cadre du projet du gouvernement espagnol sont les suivants : soutenir les mesures de politique visant à aider le gouvernement du Honduras à retourner à la conformité; aider le gouvernement et l'ONUDI à surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés certains producteurs de melons dans l'application des technologies de remplacement proposées; et améliorer la collaboration entre les principales parties prenantes. Ces activités liées aux mesures de politique n'ont pas été incluses dans la phase II.

Accord entre le gouvernement du Honduras et le Comité exécutif

15. Un projet d'accord entre le gouvernement du Honduras et le Comité exécutif sur les modalités d'exécution du projet relatif à l'élimination du bromure de méthyle est annexé au présent document.

RECOMMANDATION

16. Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle au Honduras, à la lumière des observations du Secrétariat qui précèdent.

Annexe I

CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE AU HONDURAS.

1. Le Comité exécutif:
 - a) À sa 37^e réunion, a approuvé le montant de 1 977 454 \$US pour l'élimination de 213 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées pour la fumigation du sol dans les secteurs des plants de melon, de la pastèque, de bananier et de tabac; et
 - b) À sa 50^e réunion, a approuvé un financement supplémentaire de 1 806 301 \$US pour l'élimination de 207,5 tonnes PAO de bromure de méthyle afin de parvenir à l'élimination complète de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle au Honduras.
2. Selon les données rapportées au Secrétariat de l'ozone et en accord avec les informations du document de projet présentées au Comité exécutif, la valeur de référence du bromure de méthyle pour le Honduras a été établie à 259,428 tonnes PAO. Le Honduras a également déclaré une consommation de bromure de méthyle de 327,6 tonnes PAO pour 2005, à l'exclusion des applications sanitaires préalables à l'expédition. Le Honduras n'ayant pas respecté l'obligation de réduction de 20% de sa consommation de 2005, les Parties au Protocole de Montréal, à leur dix-septième réunion, ont convenu d'un plan d'action dans lequel le Honduras s'engage expressément à ramener sa consommation de bromure de méthyle de 340,8 tonnes PAO en 2004 : à 327,6 tonnes PAO en 2005 ; 295,8 tonnes PAO en 2006 ; 255 tonnes PAO en 2007 ; et 207,5424 tonnes PAO en 2008 (décision XVII/34).
3. Les réductions en accord avec les termes des projets susmentionnés et les autres engagements présentés dans les documents de projet permettront au Honduras de respecter les échéances énumérées ci-dessous. À cet égard, le Honduras s'engage à réduire la consommation nationale des utilisations règlementées du bromure de méthyle, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas les niveaux de consommation indiqués ci-dessous par année :

Année	tonnes PAO
2006	295,8
2007	255,0
2008	207,5
2009	183,6
2010	163,2
2011	132,6
2012	81,6
2013	0

4. Le projet éliminera toutes les utilisations restantes du bromure de méthyle au Honduras, à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition. Le Honduras s'engage à

maintenir en permanence les niveaux de consommation indiqués ci-dessus à travers le respect des restrictions sur les importations et des autres mesures de politique qu'il juge nécessaire.

5. Le décaissement des fonds approuvés pour l'ONUDI se fera selon le calendrier ci-dessous, et étant entendu qu'un financement suivant ne sera pas décaissé tant que le Comité exécutif n'aura pas examiné et jugé favorablement le rapport périodique de l'année précédente :

Année	\$ US
2006	600 000
2007	800 000
2008	300 000
2009	106 301

6. Le gouvernement du Honduras, qui a examiné les données de consommation spécifiées dans ce projet, est sûr de leur exactitude. Par conséquent, le gouvernement conclut cet accord avec le Comité exécutif étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle était établie à une date ultérieure, la responsabilité d'assurer l'élimination incombera exclusivement au gouvernement.

7. Le gouvernement du Honduras en accord avec l'ONUDI, aura toute latitude pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge plus importants pour respecter les engagements indiqués plus haut sur l'élimination du bromure de méthyle. L'ONUDI accepte de gérer le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions de bromure de méthyle spécifiques convenues pour le secteur.

8. L'ONUDI soumettra, sur une base annuelle, un rapport au Comité exécutif sur les progrès accomplis dans la réalisation des réductions requises de la consommation du bromure de méthyle au Honduras, sur les coûts liés à l'utilisation des technologies de remplacement sélectionnées et sur les équipements achetés avec le financement du projet.